



Trèbes.

N° 20/2022

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 011-211103973-20220623-D_20_2022-BF

FOLIO 88

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT TROIS JUIN, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2022

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. LAROCHE. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. PIEDRA. DIEDRICH. GRAVES. DE PRADO. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. NICOLAÏ. VIC. PANERO.

ABSENTS EXCUSÉS :

M.SENTENAC
M OLLAGNIER
Mme LANGLOIS
M. CASTANS
Mme JOURDA
M. QUESNEL
Mme GALY
M. BARTHÈS

PROCURATIONS :

M.SENTENAC à Mme GARINO
M.OLLAGNIER à M CARBONNEL
Mme LANGLOIS à M. MÉNASSI
M. CASTANS à M.DE PRADOI
Mme JOURDA à M. SANCHEZ
M.QUESNEL à M. MAYNARD
Mme GALY à Mme LAROCHE
M. BARTHÈS à Mme VIC

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Approbation du compte administratif 2021 de la commune de Trèbes

VU l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Didier Carbonnel, maire-adjoint, expose à l'assemblée le rapport de présentation du compte administratif 2021 de la commune de Trèbes ;

CARACTÉRISTIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I. DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS PAR SECTION

1. La section de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021
Dépenses	6 203 402,57 €	6 528 090,08 €
Recettes*	7 526 962,33 €	7 901 241,07 €
Résultat	1 323 559,76 €	1 373 150,99 €

(*) Le montant de la recette n'intègre pas l'affectation de l'exercice $n-1$, soit 558 500,39 € pour le CA 2020.

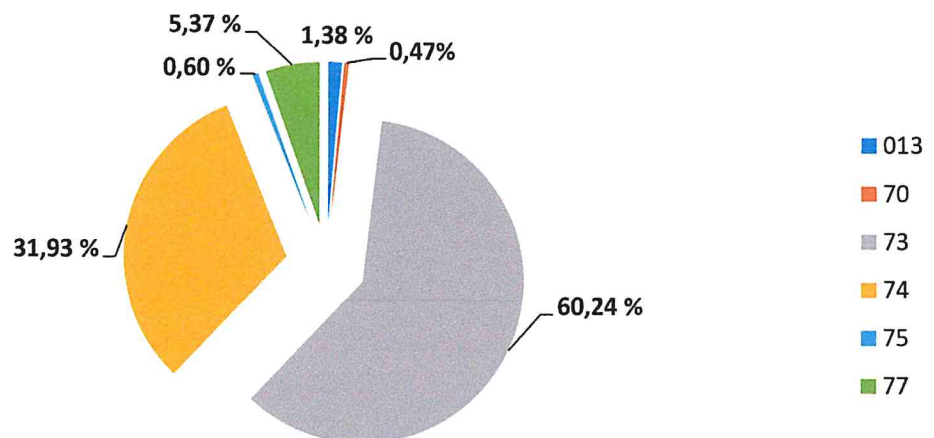
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 1 373 150,99 €, portant le résultat de fonctionnement global (cumulé avec le résultat de 2020) à 3 014 069,90 €.

1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7 901 241,07 € (hors résultat 2020), soit une hausse de 374 278,74 € par rapport au CA 2020.

RECETTES	CA 2020	BP 2021	CA 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté	558 500,39	1 640 918,91	1 640 918,91
013 - Atténuation de charges	52 484,81	30 000,00	108 988,73
70 - Produits des services du domaine	74 994,80	39 800,00	37 218,78
73 - Impôts et taxes	5 315 577,27	5 278 000,00	4 750 133,16
74 - Dotations et participations	1 987 951,17	1 770 000,00	2 518 026,25
75 - Autres produits de gestion courante	32 813,90	15 000,00	47 532,98
77 - Produits exceptionnels	10 300,66	250 000,00	423 610,01
RECETTES REELLES	8 032 623,00	9 023 718,91	9 526 428,82
042 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	52 839,72	95 000,00	15 731,16
RECETTES D'ORDRE	52 839,72	95 000,00	15 731,16
TOTAL RECETTES	8 085 462,72	9 118 718,91	9 542 159,98

CA 2021 - Répartition des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 2020)



Le **chapitre 70** est en baisse de 37 000 €, principalement en raison de la suppression des taxes funéraires (manque à gagner de 30 000 € environ) et de l'exonération des droits de terrasse pendant la crise sanitaire.

Les atténuations de charge du **chapitre 013** sont en forte hausse, à près de 109 000 € en 2021, en raison du très fort niveau de recrutement de contrats aidés. L'augmentation résulte aussi du remboursement de frais par l'assurance de la commune au titre d'agents placés en accident du travail.

Comme pour toutes les communes, la ressource principale est constituée de la fiscalité locale qui, au **chapitre 73**, constitue 60,24 % de la ressource totale. Le fort recul de ce chapitre en 2021, qui marque une baisse de près de 600 000 €, est en fait dû à un abattement décidé par l'État sur les locaux professionnels, et compensé dans le chapitre des dotations.

Au **chapitre 74**, les dotations et participations représentent donc désormais 31,93 % de la ressource communale et connaissent une hausse de 531 000 € par rapport à 2020, alors même qu'elles étaient déjà à un niveau anormalement haut en 2020 du fait de la captation, sur cet exercice, de deux tours de FPIC.

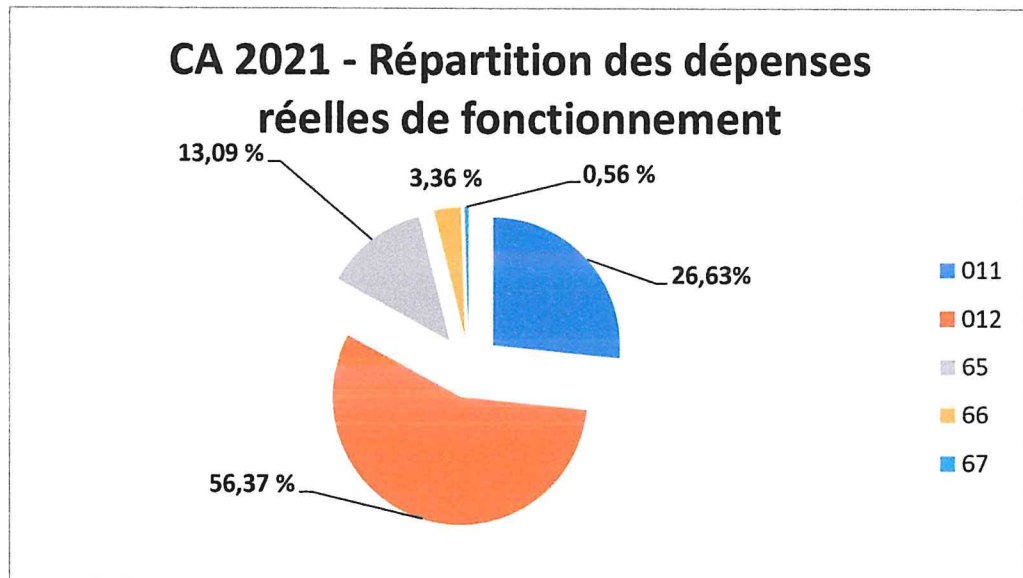
Le **chapitre 75** est en hausse de 15 000 € en raison du remboursement exceptionnel d'un trop-perçu par le fournisseur d'électricité de la commune.

Enfin, au **chapitre 77**, les produits exceptionnels ont été très élevés pour encaisser le montant de la vente de la salle Riquet (360 000 €), d'une participation de l'État au fonctionnement du centre de vaccination et des indemnités des assurances communales.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 528 090,08 €. Ce montant intègre les opérations d'ordre (non budgétaires) pour 407 068,64 €, correspondant à la dotation aux amortissements, ce qui ramène le total des dépenses réelles à 6 121 021,44 €. On note ainsi une hausse des dépenses réelles, de l'ordre de 300 000 €. Elles restent toutefois encore éloignées du montant de 2019, où elles s'élevaient à 6 436 000 € environ.

DEPENSES	CA 2020	BP 2021	CA 2021
011 - Charges à caractère général	1 378 375,55	1 697 768,91	1 630 049,11
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 447 288,44	3 580 000,00	3 450 246,76
022 - Dépenses imprévues		440 450,00	
65 - Autres charges de gestion courante	745 423,46	843 000,00	800 977,26
66 - Charges financières	221 961,08	221 000,00	205 705,62
67 - Charges exceptionnelles	28 523,11	50 500,00	34 042,69
DEPENSES REELLES	5 821 571,64	6 832 718,91	6 121 021,44
023 - Virement à la section d'investissement		1 878 000,00	
042 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	381 830,93	408 000,00	407 068,64
DEPENSES D'ORDRE	381 830,93	2 286 000,00	407 068,64
TOTAL DEPENSES	6 203 402,57	9 118 718,91	6 528 090,08



Le **chapitre 011**, « Charges à caractère général », totalise 1 630 049,11 € et représente 26,63 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges avaient atteint un niveau « plancher » de 1 378 375,55 € en 2020, sous l'effet des confinements qui avaient réduit l'activité de la commune. Le retour à un fonctionnement normal a logiquement induit un retour des dépenses en prestation de service, en énergie ou encore en fournitures. À ce retour à la normale, s'ajoutent quelques nouvelles dépenses, comme la hausse du coût des assurances à la suite des inondations ou la nécessité d'intensifier la réparation des véhicules techniques, en raison du vieillissement du parc. Quelques dépenses exceptionnelles alourdissent enfin la charge pour cette année 2021 : des reliquats de facturation sur le transport et les énergies, des frais notariés importants dans le cadre de la mise en œuvre du fonds Barnier, ou encore la rénovation des appartements communaux à l'étage de l'ancienne école élémentaire du centre-ville, dont une partie ne peut être inscrite sur les crédits d'investissement. Le volume des crédits affectés aux charges à caractère général reste toutefois encore inférieur à celui de 2019, où il s'était élevé à environ 1 635 000 €.

Le **chapitre 012**, « Charges de personnel et frais assimilés », est resté stable avec ses 3 450 246,76 €, soit à peine 3 000 € de plus que sur l'exercice 2020. Le « glissement vieillisse-technicité », qui induit chaque année une hausse de l'ordre de 50 000 €, a une fois de plus été neutralisé par une gestion des effectifs privilégiant, à chaque départ d'un agent, la réorganisation des services plutôt que le recrutement d'un nouvel agent. Toutefois, et comme cela a été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les 3 450 000 € de 2021 constituent un plancher qu'il sera compliqué de maintenir lors des prochaines années sans entamer la qualité du service rendu. Une hausse est donc attendue pour l'année 2022, d'autant plus que des mesures gouvernementales viennent d'être prises pour augmenter les plus basses rémunérations.

Le **chapitre 65**, « Autres charges de gestion courante », représente le troisième poste de charges pour 13,09 % des dépenses réelles, à hauteur de 800 977,26 €. Ce montant est en hausse de plus de 50 000 €, sans pour autant avoir retrouvé son niveau de 2019, où il culminait à près de 865 000 €. L'explication de cette augmentation entre 2020 et 2021 réside simplement dans la hausse de la subvention au CCAS, de 50 000 €, pour appuyer l'établissement dans son fonctionnement et ses investissements.

Les charges financières du **chapitre 66** ont baissé de 16 000 € environ, effet mécanique de la progression du remboursement de la dette, qui fait que la part des intérêts diminue chaque année ; enfin, les charges exceptionnelles sont à peu près stables depuis 2020.

2. La section d'investissement

	CA 2020	CA 2021
Dépenses	6 047 523,65 €	3 733 185,23 €
Recettes	5 806 382,41 €	2 743 896,24 €
Résultat	- 241 141,24 €	- 989 288,99 €

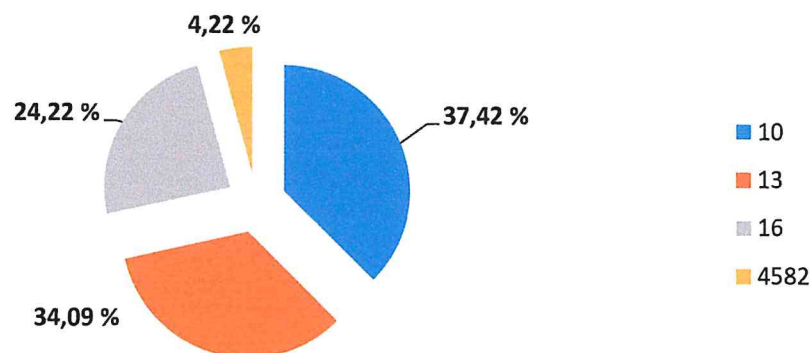
La contraction du budget d'investissement qui apparaît dans le tableau ci-dessus résulte de la baisse du résultat d'investissement reporté entre 2020 et 2021, simple écriture comptable sans impact sur la description des recettes et dépenses réelles, ces dernières étant au contraire en hausse.

2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 343 201,63 € en 2020, soit une hausse de plus de 2,4 millions d'euros par rapport à 2019.

RECETTES	CA 2020	BP 2021	CA 2021
024 - Produit des cessions	0,00	360 000,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	3 593 827,18	805 141,24	874 484,56
13 - Subventions d'investissement	1 189 374,45	1 076 000,00	796 528,69
16 - Emprunts et dettes assimilées	560 000,00	570 000,00	566 000,00
4582 - Opérations sous mandat	0,00	110 000,00	99 814,35
RECETTES REELLES	5 343 201,63	2 921 141,24	2 336 827,60
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 878 000,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	381 830,93	408 000,00	407 068,64
041 - Opérations patrimoniales	81 349,85		0,00
RECETTES D'ORDRE	463 180,78	2 286 000,00	407 068,64
TOTAL RECETTES	5 806 382,41	5 207 141,24	2 743 896,24

CA 2021 - Répartition des recettes réelles d'investissement



Cette baisse des recettes d'investissement est principalement le fait du **chapitre 10**, qui passe de 3 593 827,18 € en 2020 à 874 484,56 € en 2021. C'est principalement la baisse des excédents de fonctionnement capitalisés, écriture comptable qui trouve son vis-à-vis, en dépenses, dans le « résultat d'investissement reporté », qui explique cette chute. La taxe d'aménagement est elle aussi en baisse d'environ 66 000 €, mais cette diminution est plus que compensée par la hausse de presque 140 000 € du fonds de compensation de la TVA, qui atteint environ 585 000 € en 2021.

Au **chapitre 13**, qui retrace les « subventions d'investissement », le montant est en baisse de 393 000 €, passant de 1 189 374,45 € en 2020 à 796 528,69 € en 2021. Cette chute est en fait

un simple retour à la normale, l'exercice 2020 étant exceptionnellement élevé du point de vue des subventions, avec l'encaissement 689 000 € de la part de l'État pour aider la commune à réhabiliter les biens non assurables tels que les voiries et les espaces publics extérieurs. Les subventions perçues sur l'exercice 2021 ont concerné notamment l'accueil administratif des services techniques (159 000 €), le city-stade (77 000 €), la mise en sécurité du quartier de l'Europe face au risque d'inondations (138 000 €) ou encore une avance pour financer les études de la piscine (240 000 €).

Au titre des « Emprunts et dettes assimilées » du **chapitre 16**, l'emprunt permis par le budget primitif pour soutenir la politique d'investissement a bien été effectué, à hauteur de 566 000 €.

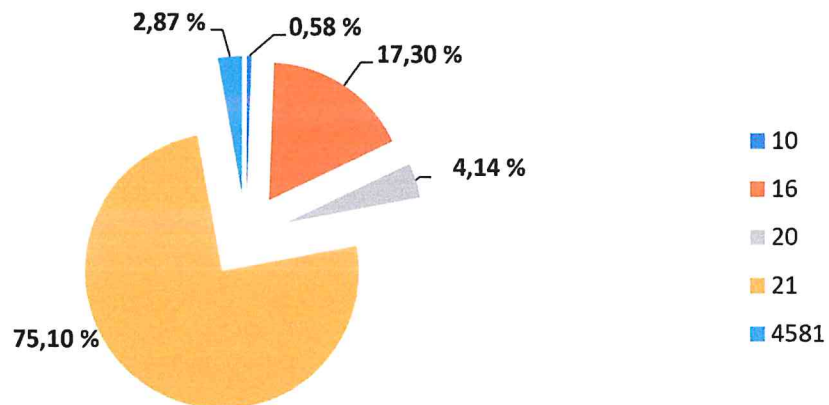
Enfin, l'opération sous mandat du **chapitre 4582** a concerné la partie départementale des travaux menés sur le quartier de l'Europe, pour sécuriser les maisons face au risque d'écoulement des eaux pluviales. Le département de l'Aude a ainsi versé 99 814,35 € à la commune, qui ont été utilisés dans les dépenses d'investissement pour mener cette fraction des travaux.

2.2. Les dépenses d'investissement

Elles représentent globalement 3 733 185,23 € pour 3 476 312,83 € de dépenses réelles, hors résultat d'investissement reporté, et se déclinent comme suit :

DEPENSES	CA 2020	BP 2021	CA 2021
001 - Résultat d'investissement reporté	3 032 716,85	241 141,24	241 141,24
10 - Dotations, fonds diverses et réserves	20 238,00	21 000,00	20 237,99
16 - Emprunts et dettes assimilées	561 419,69	610 000,00	601 544,15
20 - Immobilisations incorporelles	79 402,19	298 000,00	143 854,97
21 - Immobilisations corporelles	2 219 557,35	3 832 000,00	2 610 861,37
4581 - Opérations sous mandat	0,00	110 000,00	99 814,35
DEPENSES REELLES	5 913 334,08	5 112 141,24	3 717 454,07
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 839,72	95 000,00	15 731,16
041 - Opérations patrimoniales	81 349,85	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE	134 189,57	95 000,00	15 731,16
TOTAL DEPENSES	6 047 523,65	5 207 141,24	3 733 185,23

CA 2021 - Répartition des dépenses réelles d'investissement (hors résultat 2020)



Le **chapitre 21** retrace toutes les dépenses en lien avec les acquisitions et les travaux. Le montant de ces dépenses s'élève, pour l'année 2021, à 2 610 861,37 €, soit une hausse de près de 400 000 €. Les opérations avaient déjà été énumérées dans le rapport d'orientations budgétaires : la sécurisation de l'écoulement pluvial dans le quartier de l'Europe, pour 626 000 € ; le début de la réhabilitation de la place de l'Église et de la rue Voltaire, pour 392 000 € ; la poursuite de la réhabilitation de la voirie, pour 254 000 € ; la réhabilitation du square Ravel, pour près de 180 000 € ; l'aménagement de la salle du Bal à Aude, pour 122 000 € ; l'acquisition de l'ensemble immobilier chemin de la Chaussée, pour 180 000 € ; l'acquisition du local au 37 avenue Pasteur, pour 100 000 € ; la réhabilitation de la charpente du COSEC pour 71 000 € ; la sécurisation du toit de l'Église, pour 67 000 € ; la location avec option d'achat des modules scolaires, pour 146 000 €.

Le remboursement du capital de la dette, au **chapitre 16**, s'est élevé à 601 544,15 € en 2021, soit 40 000 € de plus qu'en 2020. Cette hausse s'explique par l'effet mécanique de la progression du remboursement de la dette, qui fait que la part du capital remboursé dans chaque annuité augmente avec les années.

Le **chapitre 20**, « Immobilisations incorporelles », s'est élevé à 143 854,97 € en 2021, correspondant aux frais engagés pour les études préalables aux travaux et les missions de maîtrise d'œuvre. Figurent, parmi les dépenses les plus significatives sur ce compte, les premières études menées pour le réaménagement du bord d'Aude, les frais de maîtrise d'œuvre induits par la sécurisation du quartier de l'Europe, le suivi de la démolition de la piscine ou encore la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du parvis de l'Église.

Le **chapitre 10** (« Dotations, fonds divers et réserves ») reste figé à 20 237,99 € puisqu'il consiste en l'échéance annuelle du remboursement, à Carcassonne Agglo, d'une dette impayée par l'ancienne municipalité.

Enfin, le chapitre 4582 déjà évoqué dans les recettes d'investissement trouve son pendant dans le **chapitre 4581**, avec 99 814,35 € de dépenses engagées pour le compte du Département.

II. TOTAL GÉNÉRAL DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	9 542 159,98 €	2 743 896,24 €	12 286 056,22 €
Dépenses	6 528 090,08 €	3 733 185,23 €	10 261 275,31 €
Résultat	3 014 069,90 €	- 989 288,99 €	2 024 780,91 €

Ce tableau récapitulatif reprend les montants qui viennent d'être exposés. À la lecture de celui-ci, on constate que le résultat de fonctionnement global est égal à 3 014 069,90 € (reprenant le résultat de 2020 pour 1 640 918,91 € et celui de 2021 pour 1 373 150,99 €) et vient financer l'investissement à hauteur de 989 288,99 € (reprenant le résultat de 2020 pour 241 141,24 € et celui de 2021 pour 748 147,75 €).

C'est donc un résultat de clôture excédentaire de 2 024 780,91 € qui est présenté à l'assemblée.

III. LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

L'épargne brute

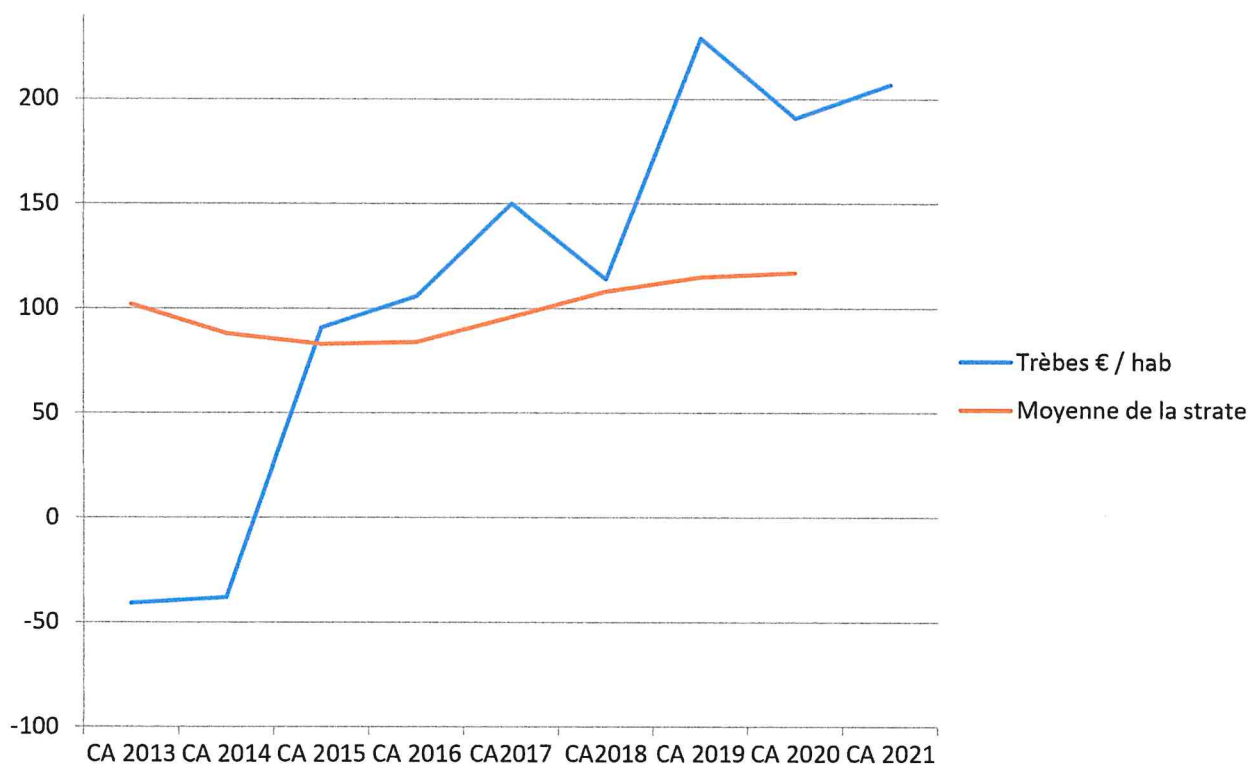
Cette épargne représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement.

Exercice budgétaire	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne brute (en k€)	919	1 025	1 308	1 149	1 988	1 653	1 764

La capacité d'autofinancement nette

Cette donnée, égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de l'annuité de l'emprunt, traduit la capacité de la collectivité à financer les dépenses d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

Exercice budgétaire	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Trèbes (en k€)	493	575	825	635	1287	1 092	1 163
Trebes €/hbt	91	106	150	113	229	191	207
Moyenne strate	83	84	96	108	115	117	nc



La capacité de désendettement

Le niveau d'endettement de la commune peut se mesurer à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Il indique en combien d'années la commune pourrait rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de l'épargne brute, sans réaliser de nouvel emprunt.

Il s'exprime en nombre d'années et s'interprète de la façon suivante : moins de 8 ans = zone verte ; entre 8 et 11 ans = zone médiane ; entre 11 et 15 ans = zone orange ; plus de 15 ans = zone rouge.

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier <i>(en milliers d'euros)</i>	7 898	7 472	7 620	7 139	7 226	6 865	6 863
Epargne brute constatée sur l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>	919	1 025	1 308	1 149	1 988	1 653	1 764
Capacité de désendettement <i>(en années)</i>	8,6	7,3	5,8	6,2	3,63	4,15	3,87

L'encours de la dette

Au 31 décembre 2021, l'encours par habitant (population 2022 : 5 630 habitants) s'élevait à 1 213 €. Les éléments ci-dessous permettent de comparer la commune à la moyenne des autres communes dans la strate de 5 000 à 10 000 habitants. Le montant pour 2021 n'est pas connu.

État de la dette

Dette au 1 ^{er} janvier 2021	Annuité	dont capital	dont intérêts	Emprunt 2021	Dette en capital au 31 décembre 2021
6 863 249,47 €	813 750,32 €	601 544,15 €	212 206,17 €	566 000 €	6 827 705,32 €

Évolution de l'encours de la dette / population

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette par habitant	1 384 €	1 408 €	1 300 €	1 266 €	1 196 €	1 205 €	1 219 €
Moyenne de la strate	862 €	842 €	849 €	844 €	828 €	802 €	nc

Évolution de l'encours de la dette en capital au 31 décembre de chaque année

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre <i>(en milliers d'euros)</i>	7 472	7 621	7 139	7 226	6 865	6 863	6 827

Les affectations à effectuer

COMPTE 001 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	989 288,99 €
COMPTE 1068 RECETTES D'INVESTISSEMENT	989 288,99 €

CONCLUSION

Le compte administratif 2021 s'inscrit dans la continuité des comptes précédents et illustre la capacité de la commune à financer ses investissements en équilibrant les différentes ressources, qu'il s'agisse des économies budgétaires, de l'impôt, de l'emprunt ou encore des subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice :	27	
Nombre de membres présents :	19	
Nombre de suffrages exprimés :	25	(M. le Maire ne prend part au vote)
Vote : Pour	22	
Contre	03	(BARTHÈS, VIC, PANERO)
Abstentions	00	

APPROUVE le compte administratif 2021 de la commune de Trèbes

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
sa publication le :
et de sa transmission en Préfecture le :

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le 27/06/2022

ID : 011-211103973-20220623-D20_2022-DE

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 23 Juin 2022 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

décide d'annuler les crédits suivants :

dote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au registre des délibérations : MM



Secrétaire de la mairie

Pour expédition conforme

Le Maire

Maire,